

Quoi de vert ?

mars / avril 2015

Hydro-Valais



Barrage Daniel-Johnson de Manic 5 construit par Hydro-Québec dans l'est du Québec. Le plus grand barrage à voûtes multiples et à contreforts du monde

Le canton du Valais vient de mettre en consultation sa «Stratégie forces hydrauliques». Il vaut la peine de s'arrêter sur ce document qui propose que l'État puisse contrôler une partie de la production indigène. Au-delà des détails organisationnels et juridiques, une large réflexion autour de ce que j'appellerai Hydro-Valais mérite d'être menée.

Hydro-Valais n'est pas un clin d'oeil au projet Hydro-Rhône, mais bien à la société Hydro-Québec qui me livre mon électricité depuis trois ans que je vis au Québec. Dans ma nouvelle région, l'électricité a été nationalisée en 1944. Depuis, toute la chaîne de l'électricité, de la production grâce au barrage du Grand Nord à la distribution dans chaque foyer, est en main de l'État.

Ce modèle a l'avantage d'être une véritable vache à lait pour le Gouvernement tout en faisant bénéficier les Québécois de tarifs dans les plus bas en Amérique du Nord. Malheureusement, il est loin d'être parfait et il ne peut pas se transposer en Valais. Comme toujours, on ne peut faire fi ni du présent, ni surtout du passé pour construire l'avenir.

Des leçons du passé

Le 27 mai 1898, le Grand-Conseil valaisan faisait oeuvre de pionnier en adoptant une loi concernant les concessions des forces hydrauliques. Vingt ans avant la législation fédérale, le

canton se donnait un outil pour gérer l'avenir. Le Rhône devenait cantonal et, les rivières latérales communales. Ce principe est toujours d'actualité et doit guider les réflexions.

Les projets n'avaient pas attendu cette loi pour naître. Une première demande pour l'exploitation de l'énergie hydro-électrique au Bois-Noir près de Saint-Maurice, datait de 1891 et en 1896, on comptera déjà dix-sept concessions. Les initiatives privées allaient permettre le développement hydro-électrique du Valais, elles doivent rester la base du développement énergétique.

Un présent qui prépare demain

Aujourd'hui, il est sain de s'interroger, de prendre le temps de la réflexion. Toutes les forces vives du canton devraient participer à élaborer des règles consensuelles qui donneront les richesses de demain.

L'hydro-électricité semble moins à la mode. Coincée entre les énergies renouvelables «dans le vent»

ou «sous le soleil» et les horribles énergies fossiles, elle doit rester patiente, ses atouts sont toujours là.

Vouloir mettre sous le contrôle des collectivités publiques une plus grande part de la production d'électricité est louable, mais attention à ne pas tuer la poule aux oeufs d'or. L'État

n'est pas toujours le garant d'une saine gestion. L'exemple québécois qui voit Hydro-Québec forcée d'acheter de l'électricité éolienne alors qu'elle n'arrive pas à vendre toute sa production hydraulique ne doit pas être suivi.

Pierrot Métrailler

À lire

Votation du 8 mars:

taxer les énergies non renouvelables ?

Ça me convient d'être considéré comme une sorte de Don Quichotte dans ce combat, mais je ne me bats pas contre des moulins à vent, mais pour les moulins à vent pour la valorisation de nos énergies et de notre savoir-faire. Nous avons intérêt à taxer l'énergie sale importée, plutôt que notre matière grise (TVA). Je sais que notre pays a les moyens d'être ambitieux et de s'affranchir le plus possible de ses dépendances. Je reste persuadé que cette initiative permettrait à moindre coût, en évitant le recours systématique aux subventions arrosoirs, de devenir le leader mondial dans l'économie des clean-techs.

David Crettenand

(voir son interview sur vidéo sur le lien ci-dessous)

<https://www.facebook.com/video.php?v=10153114232239861&set=vb.6711349860&type=3&theater>

Adhérez à avenir écologie:

contact@avenirecologie.ch

cotisation annuelle: 30.-

Pensez à régler

votre cotisation 2014 !

